



# LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

## Chante, déesse, la colère d'Achille...

Les noms de nos villages sont mâtinés de celte. Des moines irlandais fondèrent nos monastères. Et l'appartenance de l'Helvétie à l'empire romain d'Occident nous fit, plusieurs siècles plus tard, tomber dans le giron du catholicisme, puis de la réforme, loin des fastes de l'orthodoxie. Rome et la Gaule rhodanienne attirent plus le regard des Vaudois que la Grèce.

Il existe pourtant un hellénisme vaudois. *Les Dieux de la Grèce* d'André Bonnard font toujours date. L'Université de Lausanne abrite l'École suisse d'archéologie en Grèce depuis des décennies. Et notre collaborateur Yves Gerhard a publié il y a deux ans sa propre traduction des poètes élégiaques dans une maison locale réputée<sup>1</sup>.

Récemment, nous franchîmes la porte des lionnes à Mycènes, dans le Péloponnèse, vieille de 3250 ans. Encastrée dans ses blocs cyclopéens, elle vit peut-être un jour passer le cavalier envoyé par Ménélas, roi de Sparte, demander l'aide de son frère Agamemnon, roi des rois, parce qu'un prince troyen manipulé par Aphrodite lui avait pris sa femme. Admettons que c'est vertigineux. A la boutique du musée, des éditions pour enfants de *L'Illiade* ou de *L'Odyssee* se vendent comme des petits pains.

Vanter notre héritage grec approche du lieu commun. Et on pourrait juger ringard qui se fendrait d'étymologie pour expliquer un mot de notre langue, espérant du même coup justifier le maintien du grec au collège.

Ce dernier est évidemment indispensable, tant se joue, dans ces classes malheureusement lilliputiennes, à tout le moins la transmission de compétences pédagogiques fondamentales. Mais l'enjeu se situe au-delà de l'école. Il est civilisationnel.

Difficile à définir, la civilisation apparaît comme un grand ensemble supranational. Selon les tendances, cet ensemble sera linguistique, culturel, religieux, racial, historique, ou fondé sur des «valeurs». Certaines civilisations semblent s'enchaîner les unes dans les autres, ou coexister sur un même territoire: la française dans la chrétienne, l'occidentale en parallèle de l'euro-péenne. La civilisation est tantôt perçue comme un processus – on se «civilise» – ou comme un état fixe.

Pour d'aucuns, il faut la faire progresser et s'étendre. Ainsi en va-t-il de la civilisation des droits de l'homme, fondamentalement universaliste. Pour d'autres, il faut défendre la civilisation européenne et chrétienne contre son anéantissement: moral par le *wokisme*; ethnique par le grand remplacement; démographique par la chute des naissances.

Certains tenants de cette vision dépeignent parfois le recours aux vertus antiques comme un remède. Le style de Praxitèle – voyez son *Hermès* au musée d'Olympie – contre l'art contemporain; l'ascétisme militaire spartiate contre l'avachissement phy-

sique et moral de la jeunesse; leur polythéisme si humain contre l'eschatologie biblique et les promesses prétendument mensongères du christianisme.

On ne saurait toutefois oublier combien les sociétés antiques étaient éloignées des nôtres, et de nous-mêmes. Là les sciences de l'antiquité trouvent leurs limites. Notre connaissance de cette époque est méticuleuse

et nous savons identifier des altérations stylistiques dans l'œuvre d'Eschyle. Mais nous sommes in-

capables de décrire sincèrement le rapport de l'homme du peuple à la déesse Athéna, et la place qu'il lui laissait dans son for intérieur ou sa vie quotidienne. Comment pense-t-on réellement lorsque l'on ignore l'existence du Japon et des Amériques, ou que l'on se trouve incapable d'expliquer la pluie et la foudre autrement que de manière religieuse?

Or malgré cet écart, nous comprenons et aimons les textes de cette époque. Au-delà d'une indéniable permanence civilisationnelle, c'est bien la permanence de la condition humaine qui s'affirme ici. Nous partageons avec les Grecs anciens une même aptitude à saisir notre environnement, puis à le chanter pour signifier notre émerveillement.

Affirmer cette permanence de la nature humaine revient à accepter, ou à tout le moins comprendre, l'évolution de nos propres sociétés.

L'être humain est indissociable de son environnement, de sa communauté et du territoire qu'elle occupe physiquement. Cela participe de sa nature humaine, comme de celle de ses voisins. Or à côté de la Grèce, il y avait l'Italie et donc Rome, sa vision du monde, ses intérêts et ses ambitions. Si c'est bien à l'empereur Constantin que l'on doit notre christianisme, c'est aussi à lui que la Grèce doit d'avoir vu ses écoles de philosophie fermées puis l'ancienne religion disparaître. Et pourtant, le christianisme ne se conçoit pas sans saint Paul, nourri de philosophie grecque, et de saint Thomas d'Aquin, pétri d'Aristote. Cette évolution est nôtre autant que les tragédies de Sophocle.

Il appartient aux héritiers que nous sommes d'assumer cet héritage et d'en cultiver le vertige. Accorder au monde hellénique la distance qui s'est petit à petit immiscée entre lui et nous revient à mettre en valeur notre particularisme civilisationnel pour le cultiver en tant que tel. Cela exige de se confronter sans cesse à l'Antiquité. Non pour s'y confondre, mais à travers elle saisir qui nous sommes pour espérer à notre tour transmettre un héritage impérissable.

Félicien Monnier

<sup>1</sup> *Poètes élégiaques de la Grèce archaïque, Solon, Tyrtée, Théogonis, Xénophane et les autres*, traduits et présentés par Yves Gerhard, Editions de l'Aire, Vevey, 2022. Voir l'article de Felix Tuscher, «Retour aux sources», *La Nation* du 2213, du 4 novembre 2022.

## Le dilemme des salaires minimaux

Lorsqu'une convention collective de travail (CCT), ayant reçu force obligatoire par décision de l'autorité publique, fixe un salaire minimum et qu'un canton, selon ses règles propres, en fixe un autre qui est supérieur, lequel doit-il être appliqué?

Nous sommes attachés aux bienfaits du partenariat social. Les CCT en sont la clé de voûte. Leur extension à toute la branche par décision de l'autorité est un facteur d'ordre professionnel et économique lorsque les conditions en sont remplies. Les salaires minimaux cantonaux (qui existent dans cinq cantons, Neuchâtel, Jura, Genève, Tessin, Bâle-Ville – Vaud est pour l'instant épargné) constituent une intrusion dans le domaine d'action des organisations patronales et syndicales, dont elles

voient partiellement la substance. Et si les organisations professionnelles signent un accord avec des salaires inférieurs aux normes cantonales, elles doivent avoir de bonnes raisons d'agir ainsi. Primauté des conventions collectives de travail!

Nous sommes attachés à la souveraineté des Cantons. S'il leur semble bon, à tort ou à raison, de fixer un salaire minimum – et le Tribunal fédéral leur en reconnaît le droit dans le cadre de leur politique sociale – rien ne doit s'opposer à leur réglementation, souvent consacrée par un vote approuvant une initiative populaire. Primauté de la loi cantonale!

Alors? Le conseiller aux Etats Erich Ettlin, centriste d'Obwald, a déposé une motion approuvée par les Chambres visant à inscrire dans

le droit fédéral la primauté des CCT étendues. Le Conseil fédéral n'y est pas favorable mais, tenu de donner suite, consulte les cantons et les organisations intéressées. Le Conseil d'Etat vaudois a donné sa réponse fin avril: c'est non à la motion Ettlin, priorité au droit cantonal. Notre gouvernement dit d'ailleurs son attachement au travail des partenaires sociaux; on ose en inférer qu'il n'est pas favorable à l'institution d'un salaire minimum légal vaudois.

Force est d'admettre le bien-fondé de la position du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat. Juridiquement, les CCT, même revêtues de la force obligatoire pour toute la profession, restent des accords de droit privé; preuve en soit le fait que l'autorité ne peut pas les modifier, les proroger,

les résilier; cela demeure l'affaire des signataires. Or le droit privé est d'un rang inférieur au droit public, qui vise l'intérêt général. Politiquement, on ne saurait nier que la souveraineté cantonale soit d'une importance institutionnelle plus grande que l'autonomie des professions organisées.

La bonne politique, bien sûr, c'est que les Cantons s'abstiennent de légiférer dans le domaine salarial. Si la pression en faveur d'une réglementation publique est trop forte, les syndicats devraient imposer que le salaire minimum cantonal ne s'applique pas dans les relations d'emploi régies par une CCT – étendue ou non – pour ne pas scier la branche sur laquelle ils sont assis.

Jean-François Cavin

## Pitié pour nos yeux

Quand on va à l'opéra, on a tout lieu d'espérer que la réalisation musicale sera au minimum satisfaisante. Généralement, la connaissance de l'œuvre et des exécutants place l'auditeur dans des dispositions favorables. L'appréhension se focalise plutôt sur la mise en scène où les bonnes surprises ont tendance à être plus rares que les sujets de déception, voire d'exaspération. Il ne s'agit pourtant pas a priori d'une querelle d'anciens et de modernes. Il y a quelques années, l'Opéra de Paris a obtenu un triomphe public justifié avec d'audacieuses Indes Galantes de Rameau qui jouaient sur le contraste entre un plateau dévolu à des danseurs de rue, et des musiciens rompus à l'interprétation fidèle de la musique baroque sur instruments anciens. Quand le livret est faible (les vers caoutchouteux de Fuzelier!) et la musique géniale, cela ouvre une bonne marge de liberté et d'invention à la mise en scène. D'ingénieux créateurs actuels peuvent alors faire valoir leurs talents en gommant les défauts d'intrigues barbantes, de thématiques surannées, d'incohérences criantes de beaucoup d'opéras baroques et classiques.

L'opéra *Saint François d'Assise* d'Olivier Messiaen est un monument aux dimensions titanesques: huit ans de travail pour une partition de deux mille cinq cents pages; un effectif instrumental et choral de quelque deux cent cinquante exécutants, neuf solistes dont un

rôle écrasant pour le protagoniste. Messiaen était resté longtemps rétif face à la commande d'un opéra passée par Rolf Liebermann avec l'appui du président Pompidou: il estimait le genre périmé. Il a fini par céder pour composer ce chef-d'œuvre absolu de l'art lyrique, sobrement sous-titré: *Scènes franciscaines en trois actes et huit tableaux*. Le livret, écrit par le compositeur, renonce aux ressorts toujours commodes des conflits moraux et des tensions entre les personnages pour nourrir une action, ici quasi absente: le spectateur est invité à suivre le chemin spirituel vers la lumière divine d'un homme qui lutte contre lui-même. Cette sorte d'oratorio sacré emprunte les généreuses proportions des grandes épopées lyriques du XIX<sup>e</sup> siècle pour rejoindre, dans un langage actuel, les enchantements des mystères médiévaux. Comme une grande partie de la production de Messiaen, le *Saint François d'Assise*, synthèse et sommet de toute sa création, est d'abord un acte de foi.

Cette œuvre luxuriante a été représentée récemment au Grand Opéra de Genève. La réalisation musicale était parfaite grâce à un Orchestre romand et des chœurs en grande forme, dirigés par la baguette souple et précise de Jonathan Nott. Les solistes ont servi la partition

Alors que les musiciens sont tenus de respecter la partition, certains metteurs en scène croient que tout leur est permis.

avec une remarquable conviction. Quant à la mise en scène, les décors et les costumes, ils ont été confiés à un plasticien «de réputation internationale» dont c'était le premier travail sur une scène lyrique. Pendant toute la représentation, les spectateurs ont été copieusement gavés par les extravagantes visions de M. Abdessamed: un dromadaire hissé vers

les cintres, un gigantesque pigeon albinos blessé, juché sur un tas de guano (?), une citerne de plastique bleu, un hammam, des chariots de supermarché. Les vêtements auraient pu être beaux, inspirés des burnous du Maghreb, s'ils n'avaient été surchargés d'accessoires électroniques, téléphones portables cassés, circuits imprimés, ampoules électriques, coussins, sacs à commissions, etc. Deux écrans nous séparaient de l'orchestre et des chœurs installés en fond de scène. Pendant tout un tableau, nous eûmes à subir le piétinement mécanique de hideux robots verts qui foulait du raisin. Plus tard, des oiseaux aux couleurs saturées criardes démontraient que le plasticien ne s'était pas trop intéressé à l'association couleur et son, essentielle pour comprendre le langage musical de Messiaen.

Alors que les musiciens sont tenus de respecter la partition, certains metteurs en scène croient que tout leur est per-

mis pour imposer leur vision, au lieu de chercher à proposer un commentaire intelligent pour accompagner l'œuvre. A cause de la puissance démultipliée de la technologie actuelle, l'équilibre entre le visuel et la musique est souvent rompu au détriment de cette dernière. Aussi le spectateur est-il forcé de participer plus au monde d'Adel Abdessamed qu'à celui d'Olivier Messiaen dont la musique devient parfois un simple fond sonore en illustration des vidéos et des installations du plasticien. Ces remarques ne préjugent pas de la valeur intrinsèque de l'art de M. Abdessamed; elles indiquent que les effets pesants et agressifs de ses créations déroutantes distraient de l'essentiel, à savoir l'invitation à partager un parcours mystique, guidé par une musique extraordinairement subtile et variée. Son talent s'exercerait sans doute mieux dans *Le Grand Macabre* de Ligeti ou une œuvre contemporaine expressément créée en collaboration avec un compositeur.

Une très mauvaise vidéo sur YouTube permet de se faire une idée approximative de la création de *Saint François d'Assise* en 1983: l'esthétique générale, inspirée de Giotto, Fra Angelico et des paysages toscans, respectait les intentions du compositeur. Peut-être qu'aujourd'hui on aurait besoin d'autre chose; mais certainement pas de l'infamale brocante d'un artiste hors sujet.

Jean-Blaise Rochat

## Libre-échange, protectionnisme et souveraineté

D'aucuns défendent depuis quelque temps, pour la Suisse, la conclusion de différents traités de libre-échange – entre l'AELE et l'Inde récemment, ou avec l'Indonésie il y a trois ans –, pour notre économie mais aussi pour diminuer notre dépendance envers l'Union européenne.

Bien entendu, il est préférable d'avoir des relations économiques avec plusieurs pays que de dépendre uniquement d'un seul Etat. Mais, si nos relations avec les pays de l'UE nous rendent dépendants, d'autres relations avec d'autres pays nous rendent simplement dépendants de davantage de pays (et moins de chacun séparément). Plus fondamentalement, se maintenir dans la logique du libre-échange renforce-t-il la souveraineté d'un pays?

Les théories favorables au commerce international et au libre-échange, depuis Adam Smith ou David Ricardo, prônent la division internationale du travail où chaque pays se spécialise dans ce pour quoi il est le meilleur et importe le reste. Ceci permettant d'augmenter la production globale et de diminuer les prix pour les consommateurs. La logique n'est donc pas tournée vers l'autonomie des pays. Leur consommation est assurée en grande partie par des importations.

La théorie ne prend pas en compte une différence qualitative. En effet, ce n'est pas la même chose d'importer du blé et des armes (ou des masques médicaux, par exemple) que de dépendre des autres pour les jouets et les parapluies. Certaines productions sont plus importantes et offrent plus d'indépendance, ou de poids.

Par ailleurs, dans le libre-échange, la dépendance n'est pas liée qu'aux importations. Nous dépendons aussi des routes commerciales. Un bateau se coince dans le canal de Suez et tout le système se grippe, même si le canal est bien loin des consommateurs et des lieux de production.

Enfin, le poids des exportations pourrait aussi être interrogé. En effet, les pays qui importent notre production peuvent décider de limiter leurs importations, ou ne plus avoir les moyens de les acheter à cause de problèmes économiques ou autres. Dans les deux cas, nous ne pourrions plus exporter chez eux, à cause de facteurs que nous ne pourrions pas contrôler ni même influencer. Si une grande part de notre économie dépend de ces exportations, nous connaissons alors à notre tour de grandes difficultés.

Plus généralement, ce modèle théorique développe évidemment une grande interdépendance entre les différents pays, puisque tous ont besoin du commerce international et des productions des autres pays.

Enfin, historiquement, le libre-échange a été imposé à de nombreuses régions du monde par les puissances coloniales qui conservaient, quant à elles, une politique protectionniste<sup>1</sup>. L'occasion de mentionner aussi les analyses qui lient l'impérialisme à la division internationale et capitaliste du travail.

A l'inverse du libre-échange, le protectionnisme et la préférence nationale permettent de limiter les importations et de défendre la production intérieure. Un pays décide de produire ce dont il a besoin ou de limiter les im-

portations stratégiques. Friedrich List avait théorisé, entre autres, l'usage du protectionnisme pour développer un nouveau secteur ou une nouvelle production. Plus largement, il est possible de développer une vision limitant les interdépendances entre les pays pour favoriser une logique d'autosuffisance nationale, pour reprendre l'expression de Keynes<sup>2</sup>, qui mettrait réellement en son cœur la défense de la souveraineté

nationale et le renforcement de l'indépendance du pays.

Benjamin Ansermet

<sup>1</sup> Voir la deuxième partie de Jacques Sapir, *Le protectionnisme*, coll. Que-sais-je, 2023, 126 p.

<sup>2</sup> Voir *La Nation* n° 2227 du 19 mai 2023 ou directement son article: <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2006-3-page-7.htm>

## Occident express 122

C'est toujours la même histoire que je raconte depuis des années. La même rencontre, la même anecdote, dont je souris en moi-même après coup, la même démonstration d'une réalité qui ne cesse de m'étonner, même au bout de plus de vingt années en Serbie. Ce matin, la scène se déroulait à l'état civil de mon arrondissement à Belgrade. J'étais venu pour récupérer un certificat original, une tâche que je repousse depuis plusieurs jours. J'imaginais déjà la longue attente, mon incompréhension entre des ordres contradictoires reçus derrière des guichets incommodes, le ping-pong d'un bureau à l'autre, les tampons, les factures, bref, l'administration serbe. Or ce matin, entre le moment où je suis rentré dans le bureau et le moment où j'en suis sorti avec ma copie en main, moins de cinq minutes se sont écoulées. Le fonctionnaire qui m'a reçu était d'humeur massacrant. Pourtant, comme je l'observe souvent dans mes interactions avec l'officialité balkanique, la vue de ce Suisse égaré en ces terres lointaines l'a fait changer d'expression. Lorsque je lui ai demandé comment ça allait, il a hésité deux

secondes, puis il m'a répondu d'une voix lasse: «*Bah, au fond, ça va pas si mal.*» Ayant lu le détail de ma requête sur un formulaire que j'avais rempli du mieux que je pouvais en cyrillique, il s'est lancé dans un exposé juridique à la décharge de son pays et à l'honneur du mien. Une fois de plus la Suisse est l'étalon-or, ce pays dont les habitants semblent avoir tout compris et tout résolu, et qui en plus ne le prouvent pas en balançant des bombes et des sanctions à tour de bras. Que diable étais-je venu faire dans cette galère? «*Et regardez-moi notre administration, notre façon de voter des lois idiotes, comment voulez-vous qu'un tel foutoir puisse fonctionner? En Suisse, c'est net, et c'est définitif. Ici, en Serbie, c'est le cirque! Allez, prenez votre original, je ne vous fais pas payer la taxe, après tout c'est vendredi, passez un excellent week-end et à une autre fois.*» Comment ne pas s'attacher à un tel peuple. J'ai conscience que mon statut d'étranger, et surtout mon statut de Suisse, m'offre certains privilèges que le Serbe de la rue ne connaît pas. Pourquoi m'en priverais-je?

David Laufer

## L'avenir des paroisses vaudoises

C'est dans un climat rasséréiné, ce qui n'exclut pas la critique, que le Synode de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (ci-après l'Eglise) a entrepris la révision de ses structures. Des détails de forme à l'architecture d'ensemble, tout ou presque est remanié. Mentionnons en particulier la suppression des régions et la réduction d'environ deux tiers du nombre des paroisses ainsi que l'introduction d'un droit de référendum des paroisses, sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

Les régions, issues de la restructuration précédente, dite «Eglise à venir», entrée en force en l'an 2000, n'ont jamais eu un statut très clair. S'agit-il d'une représentation montante ou d'un pouvoir descendant? d'une fédération de paroisses ou d'une courroie de transmission des décisions de l'Eglise cantonale? ou des deux à la fois? A l'origine, elles étaient destinées à remplacer les paroisses. Dans cette perspective, les concepteurs d'«Eglise à venir» essayèrent de priver ces dernières de leur personnalité juridique. Mais le Grand Conseil vaudois, mieux inspiré que le Synode, refusa, et la réforme s'arrêta au milieu du gué.

Le statut inabouti des régions court-circuite le système presbytéro-synodal traditionnel, qui repose sur une tension équilibrée entre les paroisses et l'Eglise cantonale. Voilà pourquoi nous ne cessons depuis vingt ans de nous rapprocher à reculer d'un système synodal pur, cen-

tralisé et autoritaire. Durant ces deux décennies, on a accumulé les rancœurs dans les paroisses, dessaisies étape par étape de leurs compétences, et suscité au Synode des résistances telles qu'on en était arrivé à un quasi-blocage. De ce point de vue, la suppression des régions offre une clarification institutionnelle bienvenue et restaure l'équilibre presbytéro-synodal.

Parallèlement, on prévoit de diminuer le nombre des paroisses. Il devrait passer de 86 à un nombre entre 25 et 30, d'ici à la fin de la prochaine législature, soit en 2029. Cela se fera principalement par des fusions, par de nombreuses et importantes fusions.

Imaginons: pour passer de 86 à 30 paroisses, il faudra 26 fusions de 3 paroisses et 4 fusions de 2. On peut aussi imaginer 20 fusions de 3 paroisses, 10 de 2, plus 6 paroisses non fusionnées, etc.

Tout cela devrait être bouclé en cinq ans. Ce délai nous semble difficile à tenir, d'autant plus que mainte paroisse actuelle n'a pas encore digéré la fusion précédente, imposée à l'époque par «Eglise à venir».

En principe, ces fusions se feront sur une base volontaire, comme pour les fusions des communes vaudoises. Toutefois, vu la quantité de paroisses à fusionner et le délai fixé, on peut craindre qu'on ne se dirige vers un bon nombre de fusions forcées. Le pourra-t-on sans gros dommages, directs ou collatéraux?

Durant les débats, deux tendances se sont fait jour. La première se fonde sur des faits et des chiffres, non contestés pour l'essentiel: beaucoup de pasteurs vont prendre leur retraite prochainement, le nombre des vocations pastorales tend à baisser, de même que la participation aux cultes dominicaux. Les problèmes financiers restent lancinants. De ce point de vue, il est nécessaire et urgent d'opérer. Ce sera sans doute douloureux, mais c'est inéluctable.

La deuxième tendance part plutôt des personnes et des collectivités paroissiales telles qu'elles existent et continuent de

fonctionner. Comment les fidèles, qui ne sont pas

tous des héros de la

foi, supporteront-ils la dilution de leur paroisse dans une entité plus grande, l'affaiblissement du lien communautaire qui s'ensuivra, la vraisemblable désaffectation d'un bon nombre d'églises, dont les clochers et les cloches portent pourtant un témoignage visuel et auditif, les risques d'une dérive congrégationaliste (petits groupes se reformant dans des paroisses trop grandes), l'amertume, enfin, d'avoir été à nouveau contraints de fusionner?

Nous ne nions pas la pertinence des chiffres – même si nous contestons ces extrapolations déterministes où toute possibilité de réaction salutaire est exclue. Mais c'est un fait non moins pertinent, et plus fondamental, que les collectivités ont un rythme qui leur est propre. Les gens pressés sont tentés – pour d'excellentes raisons, c'est entendu – de passer outre. Mais le rythme

des choses est un donné constitutif de leur nature. On ne peut aller contre sans léser profondément l'objet même de la préoccupation, en l'occurrence, les paroisses et, avec elles, l'Eglise. Le temps ne respecte pas ce qui se fait sans lui.

Dans la même approche qui se veut respectueuse des faits, nous savons qu'une ou deux régions fonctionnent très bien. Il conviendrait qu'on fasse en sorte de ne pas perdre le bénéfice des engagements personnels qui ont rendu vivante et efficace une institution discutabile sur le fond.

Un certain nombre de fusions se feront librement. Il faut saluer, comme une réaction vitale, la fusion de certaines paroisses qui n'arrivent durablement plus à se trouver de conseil paroissial. D'autres paroisses collaborent depuis longtemps. Il est possible que ces collaborations deviennent si étroites qu'une fusion ne fera que paraphraser la réalité. La perspective du délai pourra les y aider.

Ce qui fait problème, c'est l'obligation générale. Un judicieux amendement Gilliard proposait que le nombre des paroisses soit «défini à la fin de la législature 2024-2029 sur la base des regroupements effectifs, volontaires et naturels des paroisses». Il a été refusé.

Le seul adoucissement que le Synode a accepté d'apporter fut de pondérer la fourchette prévue (25 à 30 paroisses en 2029) en ajoutant un «environ». A notre sentiment, cet «environ» est promis à un bel avenir.

Olivier Delacréz

## Les Verreries... et notre approvisionnement

Fait rarissime, et peut-être sans précédent, nos deux conseillers aux Etats ont signé ensemble une tribune parue dans la presse vaudoise, disant combien ils sont alarmés par la fermeture envisagée de la verrerie de Saint-Prex et combien ils soutiennent les efforts du personnel et des autorités visant à maintenir cette production. Leur déclaration solennelle fait suite à la résistance du personnel (qui a refusé une prime versée en échange de l'acceptation de la fermeture), à une déclaration du Conseil d'Etat disant sa préoccupation et ses démarches à ce propos, à une pétition assez largement signée.

L'entreprise Vetropack explique que l'équipement de l'usine de Saint-Prex – la seule en Suisse à produire du verre d'emballage – est vieilli, que les investissements à consentir sont lourds, qu'une modernisation serait probablement inrentable; elle n'envisage sûrement pas la fermeture à la légère. Elle dit aussi qu'elle maintiendrait les activités suisses de recyclage du verre (mais pour en faire quoi et où?). Nos sénateurs laissent entendre que le propriétaire serait enclin à abandonner ce lieu de production (il en a huit autres en Europe) pour vouer à l'immobilier des terrains bien situés pour cela. Si c'est vrai, ce n'est pas à la gloire d'une maison au beau passé industriel familial.

Nous ne connaissons pas assez l'entreprise et la branche pour nous prononcer. Rêvons un peu. Vetropack reconnaîtrait que l'avenir de l'usine

relève d'un intérêt général qui dépasse celui de ses actionnaires. La société expliquerait donc publiquement, chiffres en mains, la situation économique; elle indiquerait à quel prix et avec quels délais elle pourrait approvisionner nos brasseurs et nos vignerons depuis ses fabriques de l'étranger; elle décrirait l'avenir du recyclage. De son côté, la cellule d'enquête de Tamedia, au lieu de nous bassiner avec des affaires de financiers internationaux plus ou moins louches qui ne nous touchent guère, présenterait un dossier sur l'industrie du verre d'emballage, la situation concurrentielle, les besoins du pays, les risques d'une dépendance de l'étranger. On verrait alors si la pression publique doit se renforcer sur le groupe verrier, voire si une aide d'Etat serait justifiée.

Derrière le cas de Saint-Prex se pose toute la question de la capacité industrielle nationale et de la sûreté de notre ravitaillement. Nous n'allons certes pas plaider pour l'autarcie ou pour un protectionnisme systématique. Mais la période du COVID a montré la fragilité de nos ressources dans plusieurs domaines; encore aujourd'hui, des médicaments font défaut. Il est douteux que les autorités en aient vraiment tiré la leçon pour garantir autant que faire se peut, dans une économie mondialisée, la conservation de certains savoir-faire et la sécurité de notre approvisionnement.

J.-F. C.

## Mélodie d'avril

*Plaisir d'amour  
Ne dure qu'un moment  
Chagrin d'amour  
Dure toute la vie*

A en croire Denis Diderot, notre bon voisin de Langres, cette romance faisait fureur au *hit-parade* parisien vers 1780. Voilà qui ne rajeunit personne. Aujourd'hui, je vais vous parler d'une autre mélodie: celle d'avril.

C'est le mois où il suffit de tendre l'oreille pour entendre mille chants. Comme on dit en Alsace: *Les six rondelles sont de retour*. Pas qu'elles: on entend le merle moqueur, le gai pinson, qui faisait tressaillir le cœur de nos mères, le coucou-me-voilà, le sale moineau, la pie voleuse, la buse qui abuse, la cigogne porteuse, le rouge-gorge socialiste, le corbeau lettré anonyme, la corneille théâtrale, le geai d'eau.

Je me prélassais l'autre jour devant chez moi, débordant d'inactivité, méditant les pensées de mes philosophes favoris: Aristote, Thomas d'Aquin, Montesquieu, *Fémina* et *L'Illustré*. La nature était en fête et mon cœur aussi.

Soudain, un rugissement d'enfer, une cacophonie pétaradante, diabolique pour mes oreilles de mélomane. Je reconnus illico le vacarme infâme d'une tondeuse à gazon dernier cri, voire rugissant, celle de mon bon voisin Kevin, jeune homme charmant au demeurant. Je me lève pour voir où en est ce Guderian de la pelouse, cet Attila des herbages.

Il court à toute vitesse derrière son engin. Il exulte, il crie:

– Victoire!  
– A l'attaque!  
– Taïaut!  
– Hourrah!

Je me penche au-dessus de ma haie. Il me voit. Il brandit une pousse de pissenlits et me lance:

– Chaque fois que je ratiboise une plante comestible, je me dis: *Autant que les véganes n'auront pas!*

Je me demande quelle mouche l'a piqué. Certes, avec les hirondelles, un tas d'insectes plus ou moins antipathiques sont de retour. Mais à ce point-là! Pourquoi tant de haine?

Et je me souviens que mon Kevin est fils de boucher et qu'il a laissé la boutique à son beau-frère.

A mon avis, il a gardé des parts dans l'affaire.

Arnaud Picard

## LA NATION

Rédaction  
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition  
Ligue vaudoise  
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch  
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4  
ICM Imprimerie Carrara Morges

## Contemplation

Byung-Chul Han, Coréen né en 1959, a d'abord étudié la métallurgie à Séoul. Il a émigré en Allemagne pour se consacrer à la philosophie et à la théologie catholique. Devenu docteur en philosophie, puis professeur à l'université des arts de Berlin, il a publié une série de livres concis traduits en de multiples langues. L'avant-dernier s'intitule *Vita contemplativa ou de l'inactivité* (Actes Sud, 2023)<sup>1</sup>.

Le contemplatif n'a pas bonne presse. Il passe pour un rêveur paresseux, un flâneur solitaire, un bon à rien. Notre époque préfère la vie active, les gagnants, les grands professionnels, les sportifs de haut niveau. Un reste d'éthique calviniste nous incite à un travail acharné – «le travail fut sa vie». Dans la logique de la concurrence et de l'optimisation, le loisir doit permettre la reconstitution des forces nécessaires au labeur. Durant les vacances, il faut vivre sans temps mort. Le marché des loisirs nous pousse à faire plus et mieux que nos congénères, à voyager plus vite et plus loin. Nous racontons nos aventures sur les réseaux sociaux pour mesurer notre popularité, baignant dans un flux bruyant d'infos. Si nos scientifiques bien-aimés parvenaient à supprimer le sommeil (quel temps perdu!), nous leur serions reconnaissants.

Byung-Chul Han n'aime pas ce monde où production et consommation occupent la vie. L'être humain n'est pas un animal voué à se consumer au travail. Renouant avec les philosophes de l'Antiquité et du Moyen Âge chrétien, s'appuyant sur des écrivains, des poètes et des peintres, il loue la vie contemplative, l'inactivité, le sabbat, le loisir (*otium* en latin, *skolé* en grec, *die freie Zeit* en allemand). En tant que philosophe, il cherche à développer sa clairvoyance pour entrevoir la vérité. Dire de Byung-Chul Han qu'il lutte en vue

de la célébrité ou que l'ambition raidit sa volonté, c'est le méconnaître. L'intelligence contemplative prime selon lui sur la volonté. L'hyperactivité moderne nous empêche de voir clair, de faire un avec les choses, de rabaisser notre ego envahissant pour nous perdre dans ce qui est. L'être est un don que notre obsession de l'agir nous interdit de recevoir. L'information est un succédané d'étude, la communication un *ersatz* de communauté et d'amitié. L'agité – surtout sous sa figure politique – se produit sur une scène pour compenser un manque d'être; il aspire à la gloire immortelle et exhibe sa singularité, émergeant pour un temps de la masse. Il se bat pour devenir quelqu'un. Son désir d'immortalité est sans limite. Quand il jeûne, c'est pour conserver la santé. Le jeûne est aujourd'hui un dictat hygiéniste sans lien avec la religion.

L'individu moderne ne médite plus. Il communique. Il veut du neuf; sa vie, faite d'une addition de *moments forts*, est réglée sur le court terme, la satisfaction immédiate. Le provisoire est roi. Ayant perdu de vue la durée, l'individu est incapable d'engager sa responsabilité, de promettre, de demeurer fidèle.

Le contemplatif s'oriente sur le temps long. Il se laisse faire, répond aux dons de la nature. Son moi ne s'affirme pas, s'abandonnant dans un paysage, un tableau, un air de musique. Il accepte la fatigue où il lui est plus facile de renoncer à sa volonté propre. Il se balade au hasard, il attend sans savoir quoi. La contemplation est un luxe. La vie s'y manifeste dans son exubérance. Même l'ennui ne rebute pas le contemplatif. Les fêtes religieuses rituelles – à ne pas confondre avec le tapage festif des *performeurs* prétendument artistes – le comblent. Les rites rassemblent les hommes et fortifient la communauté. Le contemplatif fait l'éloge de ce qui existe, il n'implore

rien de personne. Il atteint la sérénité (*Gelassenheit* en allemand). La sérénité accompagne la méditation, la pensée attentive à l'être où le moi se met de côté, habitant son environnement et le ménageant, sans viser à l'exploiter. Heidegger, un des maîtres de Han, associe la pensée à la louange: *denken* signifie «penser» et *danken* «remercier». L'intelligence artificielle ne méditera jamais. Elle ne sera jamais apte à la contemplation parce qu'elle n'a pas de corps, ne subit ni ne souffre rien. Elle n'est pas endurante, ni active ni inactive, mais transparente.

La vie active ne dispose pas à l'attention. Elle reste étrangère à la religion, forme d'attention à ce qui est plus haut que nous, au divin. Elle tient la prière pour inutile.

La production maximale en régime capitaliste néolibéral, l'aspiration à la gloire du moi renvoyé à lui-même et l'injonction toujours urgente de *faire quelque chose*, équivalent au degré zéro de l'être.

Seule la vie contemplative permet d'accéder à la félicité, à la vision de l'éternité divine à laquelle l'immortalité transhumaniste ne ressemble en rien.



Byung-Chul Han ne méprise pas la vie active. Il en condamne les excès qui détruisent la nature et la nature humaine. Chacun doit manger, boire, dormir et gagner son pain; la vie brute est survie.

Vie active et vie contemplative sont hiérarchisées. Selon Thomas d'Aquin, la vie active est disposée en vue de la vie contemplative (*vita activa est dispositio ad contemplativam*). Lui-même était un travailleur forcené, auteur d'une œuvre magistrale. En décembre 1273, célébrant la messe, il eut une extase qui en suivait d'autres. Il en sortit transformé et abandonna son œuvre. A son secrétaire que ce renoncement étonnait, saint Thomas dit: *Je ne peux plus. Tout ce que j'ai écrit me semble de la paille en comparaison de ce que j'ai vu*. Ces mots ne signifient pas que son œuvre ne valait rien, mais qu'il était parvenu dans l'extase à la vision de la réalité même, de la Vérité divine inexprimable par des mots.

Nous ne sommes pas tous des saints. Nous devons nous satisfaire de ce que saint Grégoire appelle *vita composita*, une vie mixte, interaction entre la vie active et la vie contemplative, de telle façon que celle-ci, qui n'agit pas, perfectionne celle-là en la rendant accueillante et clairvoyante.

Jacques Perrin

<sup>1</sup> De Byung-Chul Han, nous recommandons aussi *La fin des choses* (*Undinge* en allemand), Actes Sud 2021.

## Balthasar s'attaque au grand bazar

Une initiative parlementaire du conseiller national vert Balthasar Glättli demande la création d'une autorité chargée de déterminer le caractère vrai ou faux des arguments utilisés dans les campagnes et les publicités politiques. Il s'agirait, selon l'auteur de l'initiative, d'une sorte de «contrôle de la qualité du débat public». La Commission des institutions politiques du Conseil national recommande de ne pas y donner suite, mais la presse bruisse déjà d'échos empathiques et la proposition ressurgira tôt ou tard.

### LE COIN DU RONCHON

Espère-t-on réduire ainsi au silence les discours complotistes? Pense-t-on vraiment que les individus indociles qui expriment une défiance viscérale à l'égard de l'officialité accorderont la moindre crédibilité à cette ébauche de Ministère de la Vérité? Il est à craindre, au contraire, que ceux qui croient aux *fake news*, réelles ou supposées, y croiront deux fois plus fort lorsque ces dernières auront été invalidées par une poignée d'experts fédéraux. Ceux-ci, dans les faits, ne s'adresseront qu'aux masses déjà convaincues que ce que l'officialité considère comme vrai est vrai, et que ce que l'officialité considère comme faux est faux. La nouvelle autorité dénoncera certainement les inquiétantes statistiques sur la hausse de la criminalité étrangère, qui propagent la peur et suscitent des comportements

*irrationnels*. Mais osera-t-elle pointer du doigt les inquiétantes statistiques sur les dérèglements climatiques?

On a déjà une petite idée de ce dont sont capables les instruments de *fact-checking*, puisque les principaux réseaux sociaux en utilisent depuis au moins huit ans. Des algorithmes soupçonneux dissèquent désormais chaque publication, ce qui se traduit par des mises en garde sévères et insistantes autour de tout ce qui a trait de près ou de loin à la Russie, par exemple. Aucune alarme ne retentit, en revanche, lorsque Facebook est envahi de fausses informations grossières, illustrées de photomontages sommaires, annonçant l'arrestation mouvementée de présentateurs de télévision, le décès tragique de sportifs célèbres ou les révélations sensationnelles et involontaires de tel ou tel conseiller fédéral. Aucun détail n'est jamais fourni, le but étant d'attirer les lecteurs crédules sur des plateformes informatiques douteuses. Ce sont ainsi des centaines de publications ouvertement mensongères que l'utilisateur consciencieux va signaler aux services de M. Zuckerberg... avant de recevoir quelques jours plus tard une réponse *invariablement identique* déclarant que la publication dénoncée n'a pas été supprimée car «nous avons déterminé qu'elle n'enfreint pas nos règles publicitaires»!

Pour distinguer le vrai du faux, fiez-vous à votre intelligence, et méfiez-vous du patron de Facebook et de l'ex-patron des Verts suisses.

L'Université de Lausanne continue de défrayer la chronique. Il y a un mois, elle organisait une «Semaine contre le racisme». Elle s'est révélée plus controversée qu'attendu. Florilège.

«Alors que s'ouvre lundi une semaine antiraciste à l'Université de Lausanne, une trentaine de personnes, dont certaines travaillent à l'UNIL, écrivent à la conseillère d'Etat vaudoise Isabelle Moret pour la mettre en garde contre «la gauche pro-voile islamiste», a appris Watson. [...] «Quel est le rapport avec la lutte contre le racisme?», se demandent les personnes opposées à «cette intrusion du religieux dans un domaine qui n'est pas le sien, l'antiracisme». [...] Pour cette collaboratrice de l'UNIL, «l'idéologie rattachée à la défense et promotion du voile islamique a non seulement progressé, mais elle est devenue un marché porteur dans notre université, pour ainsi dire sa matrice».

Watson.ch, 18 mars 2024

\* \* \*

«Le 22 mars dernier, un atelier sur le thème du racisme s'est déroulé à l'Université de Lausanne et était réservé aux étudiants dits «racisés». [...] L'un des ateliers a attiré l'attention d'un étudiant qui souhaite garder l'anonymat. Celui-ci était intitulé: «Atelier du Collectif Afro-Swiss. La boîte à outils antiracistes» et était destiné «aux étudiant·es racisés de l'UNIL et de l'EPFL». [...] «Je salue cette initiative de l'UNIL. Les réunions en non-mixité raciale gagneraient à être démocratisées. Ce mode de rencontre existe pour les femmes, mais aussi de fait dans certains lieux de pouvoir où des hommes blancs se réunissent entre eux», souligne Mountazar Jaffar, conseiller communal socialiste lausannois et doctorant à l'UNIL.

Alimuddin Usmani, Lausanne-Cités, 27-28 mars 2024

\* \* \*

«[Frédéric Herman, recteur de l'UNIL] semble dépassé de tous les côtés, incapable de gouverner un campus dont les seuls faits d'armes se résument désormais à des dérapages en série, l'éloignant toujours davantage de sa mission académique. [...] Frédéric Herman serait bien inspiré de remettre un peu d'ordre dans tout cela. En rappelant notamment la mission universaliste de l'institution qu'il est censé diriger.

Fabio Bonavita, éditorial de Lausanne-Cités, 27-28 mars 2024